



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Alès
Service Territorial : Piémont
Adresse : 455, Quai de Bilina - 30100 Alès
Téléphone : 04 66 54 79 00
E-mail : ut-ales.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : PRUDENT_M
Numéro de l'acte : CNC 23 AL 120

Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Réparation du Pont de Blanqueirou (P01073)

Commune(s) : Monoblet
RD : 30 D0039
PR : PR5+703
Dates : 10/07/2023 - 04/08/2023

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu le code de la route,
 - Vu le code de la voirie routière,
 - Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
 - Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
 - Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
 - Vu la consultation pour avis auprès de la Maire de la commune d'Anduze en date du 10/05/2023,
 - Vu l'avis du Maire de la commune de Monoblet en date du 13/06/2023,
 - Vu l'avis de la Maire de la commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac en date du 16/05/2023,
 - Vu l'avis de la Maire de la commune de Thoiras en date du 10/05/2023,
 - Vu la consultation pour avis auprès de la Maire de la commune de Tornac en date du 10/05/2023,
 - Vu la consultation pour avis auprès de la Maire de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort en date du 10/05/2023,
 - Vu l'avis des transports LIO en date du 15/05/2023,
 - Vu la consultation pour avis auprès du Syndicat Mixte Transport du Bassin d'Alès en date du 10/05/2023,
 - Vu la consultation pour avis auprès de la gendarmerie en date du 10/05/2023,
 - Vu la consultation pour avis auprès du SDIS en date du 10/05/2023,
 - Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
 - Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Alès,
 - Vu la demande de l'entreprise COFEX MEDITERRANEE Zone Aéroport 30128 GARONS en date du 09/05/2023.
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la 30 D0039 pour permettre une réparation du Pont de Blanqueirou (P01073),
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

Article 1 : Réglementation

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la 30 D0039 au PR5+703.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules exerçant une mission de secours et de lutte contre l'incendie auxquels une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du 10/07/2023 à 8h00 jusqu'au 04/08/2023 à 18h00.

Pendant cette période, la circulation sur cette portion de RD sera également interdite durant les périodes d'inactivité du chantier, la nuit et les week-ends.

Article 3 : Itinéraires de déviation

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules dans les deux sens de circulation :

- **dans le sens Saint-Hippolyte-du-Fort / Lasalle**, via la RD 999 depuis le giratoire de la RD39 * RD999 prendre la direction de Nîmes, puis au giratoire de la RD999 * RD982 prendre la direction d'Anduze, puis au carrefour de la RD982 * RD35 prendre la direction d'Anduze, puis au carrefour de la RD35 * RD907 prendre la direction d'Anduze, puis au carrefour de la RD907 * RD910A prendre la direction de Saint-Jean-du-Gard, et au giratoire de la RD907 * RD57 prendre la direction de Lasalle.
- **dans le sens Lasalle / Saint-Hippolyte-du-Fort**, via la RD 57 depuis le carrefour de la RD39 * RD57 prendre la direction d'Anduze, puis au giratoire de la RD57 * RD907 prendre la direction d'Anduze, puis au carrefour de la RD907 * RD910A prendre la direction de Saint-Hippolyte-du-Fort, puis au carrefour de la RD907 * RD35 prendre la direction de Saint-Hippolyte-du-Fort, puis au carrefour de la RD35 * RD982 prendre la direction de Saint-Hippolyte-du-Fort, puis au giratoire de la RD982 * RD999 prendre la direction de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Un plan de déviation sera joint au présent arrêté.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise COFEX MEDITERRANEE Zone Aéroport 30128 GARONS.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j (Tél : 06 01 45 66 95)

Article 5 : Responsabilité des conducteurs

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

Article 6 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

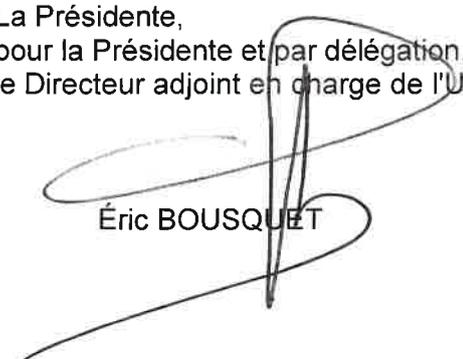
Article 7 : Application de l'arrêté

Le Directeur général des services du département du Gard,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à Entreprise COFEX MEDITERRANEE Zone Aéroport 30128 GARONS.

Fait à Alès, le 13/06/2023

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Directeur adjoint en charge de l'UT d'Alès


Éric BOUSQUET

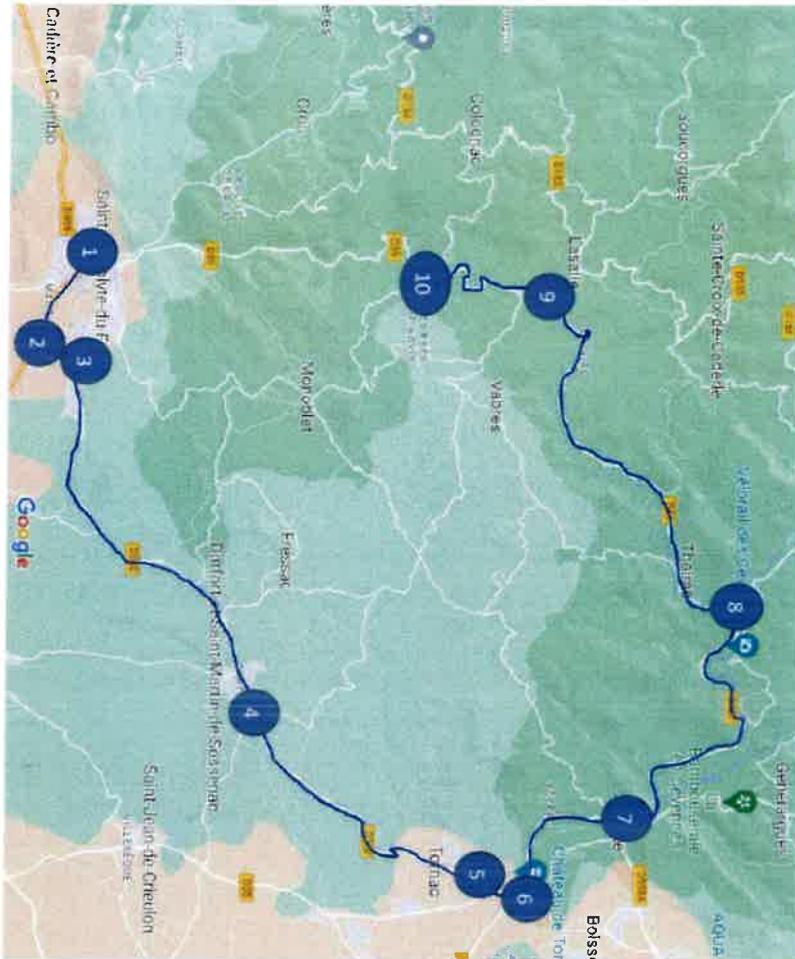
Annexes :

- Plan de déviation
- Balisage

Diffusions :

- Entreprise COFEX MEDITERRANEE
- Mairie de Monoblet (communedemonoblet@orange.fr)
- Mairie d'Anduze (contact@mairie-anduze.com)
- Mairie de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac (accueil@mairie-durfort.fr)
- Mairie de Thoiras (thoiras30.mairie@wanadoo.fr)
- Mairie de Tornac (mairietornac@wanadoo.fr)
- Mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort (mairie.sthippo@wanadoo.fr)
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard (ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- SDIS du Gard secretariat-ops@sdis30.fr / codis30@sdis30.fr)
- DAJCP
- Transport du Bassin d'Alès
- Transport LIO
- Transport LAFONT TOURISME
- UT Alès (ut-ales.adpr@gard.fr)
- Service Ingénierie, Aménagement et Contrôle
- CPER Lasalle
- Territoire Piémont

PLAN DE DEVIATION



NOTA BENE : Pour la bonne compréhension du document, nous nommerons les itinéraires de déviation comme suit :

« DEVIATION 1 » : Sens St-Hippolyte du Fort en direction St-Bonnet-de-Salendrinque, de 1 à 10

« DEVIATION 2 » : Sens St-Bonnet-de-Salendrinque en direction de St-Hippolyte du Fort, de 10 à 1

BALISAGE

N°	Carrefours et giratoires concernés
1	Giratoire RD 999/ RD 39 (ST-Hippolyte-du-Fort)
2	Giratoire RD 999/ RD 982
3	Giratoire RD 982 / RD 3982
4	Giratoire RD 982 / RD 285
5	Carrefour RD 982 / RD 35
6	Giratoire RD 982 / RD 907
7	Carrefour RD 907 / RD 910A
8	Giratoire RD 907/ RD 57
9	Carrefour RD 57 / RD 39
10	Giratoire RD 39/ RD 185

GIRATOIRE N° 1 / DEVIATION 1 (RD 999 / RD 39)



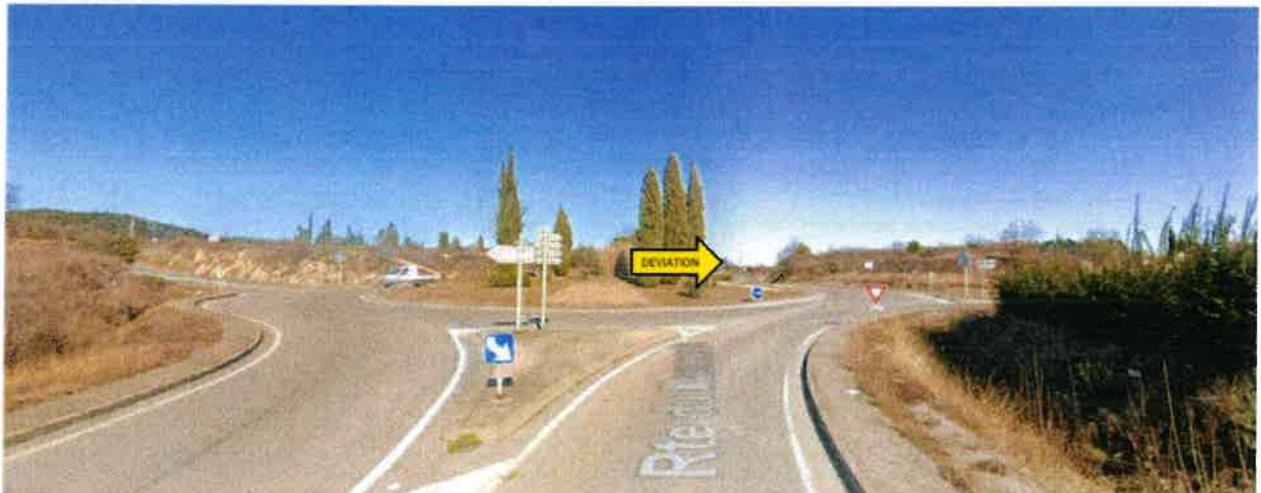
GIRATOIRE N° 2 / DEVIATION 1 (RD 999 / RD 982)



GIRATOIRE N° 3 / DEVIATION 1 (RD 999 / RD 3982)



GIRATOIRE N° 4 / DEVIATION 1 (RD 982 / RD 285)



Carrefour N° 5 / DEVIATION 1 (RD 982 / RD 35)



Carrefour N° 6 / DEVIATION 1 (RD 982 / RD 907)



Carrefour N° 7 / DEVIATION 1 (RD 907 / RD 910A)



Giratoire N° 8 / DEVIATION 1 (RD 907 / RD 57)



Carrefour N° 9 / DEVIATION 1 (RD 57 / RD 39)



